

Activité BILAN

Terminer l'atelier en présentant le schéma animé pour amener les élèves à objectiver les notions clés abordées. Au besoin, présenter le schéma à l'aide du texte suivant.

Il y a consentement sexuel quand :

- chaque partenaire consent à des attouchements sexuels, c'est-à-dire que chacun accepte que les attouchements aient lieu (relation sexuelle, baiser, caresse ou tout autre geste de nature sexuelle);
- chaque personne donne clairement son accord par des gestes ou des paroles;
- le consentement des partenaires est clair, libre et éclairé (sans menace ou mensonge).
- Si ces conditions ne sont pas réunies, il y a alors **agression sexuelle**. Elle peut prendre différentes formes, comme toucher ou se faire toucher les parties sexuelles, se coller et/ou se frotter sur quelqu'un d'autre de manière embarrassante, montrer ses parties sexuelles, demander à voir les parties sexuelles de quelqu'un d'autre, regarder et/ou prendre des photos ou des vidéos d'une personne nue, ou encore montrer à quelqu'un (ou obliger quelqu'un à regarder) des images ou des vidéos de gens nus en train de poser des gestes à caractère sexuel.
- Que faire si ça t'arrive? Dire NON et informer un ou une adulte, même si tu subis des menaces ou de la manipulation.

Préciser que :

- Ton corps t'appartient. Si quelqu'un te demande de poser des gestes sexuels, tu as le droit de refuser même si la personne utilise les menaces, la manipulation ou le chantage.

- En ligne, des personnes mal intentionnées peuvent se faire passer pour quelqu'un d'autre dans le but de gagner la confiance des enfants. Évite de partager des informations personnelles, refuse tout comportement gênant et ne partage pas de photos sans en parler à un adulte de confiance. Même si tu supprimes les photos, elles continueront d'exister sur les médias sociaux.
- Si tu vois par accident des images ou des vidéos qui ne sont pas adaptées à ton âge, dis-le à un adulte de confiance. Rappelle-toi que certaines images ne reflètent pas la réalité.
- Au Canada, la loi dit que si tu as :
 - moins de 12 ans, tu ne peux donner de consentement sexuel;
 - entre 12 et 14 ans, tu peux consentir à des gestes sexuels seulement si ton ou ta partenaire a moins de 2 ans d'écart d'âge avec toi;
 - 14 ans et plus, l'écart d'âge permis entre ton ou ta partenaire et toi doit être de moins de 5 ans.
- Le consentement devient invalide si un rapport d'autorité est présent dans la relation (ex.: entraîneur ou entraîneuse, enseignant ou enseignante, etc.).
- Il y a des ressources si tu as besoin d'aide. Tu peux en parler à un adulte de confiance (parents, proches, personnel enseignant, etc.) ou contacter des intervenants, par exemple par l'entremise de Tel-jeunes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Site internet (vidéo)

[C'est quoi le consentement?](#) – 1 jour, 1 question

Durée: 01:42

Cette vidéo explique le consentement aux enfants.

Site internet (balado)

[Mon guide sexu 10-12 ans, Épisode 7 « Des situations problématiques »](#) – Ohdio

Durée: 13:00

Ce balado donne des pistes de solutions à plusieurs situations qui peuvent rendre mal à l'aise ou représenter un danger, en personne ou en ligne.

Site internet (balado)

[Le consentement](#) – Les As de l'info

Durée: 7:00

Ce balado explique le consentement aux enfants.

Site internet (affiche)

[Le consentement expliqué aux enfants](#), Élise Gravel
Cette affiche explique le consentement aux enfants.

Site internet

[Parler à un.e intervenant.e](#) – Tel-jeunes

Ce site propose différents moyens (clavardage, texto, appel) pour contacter un intervenant ou une intervenante afin d'obtenir de l'aide.